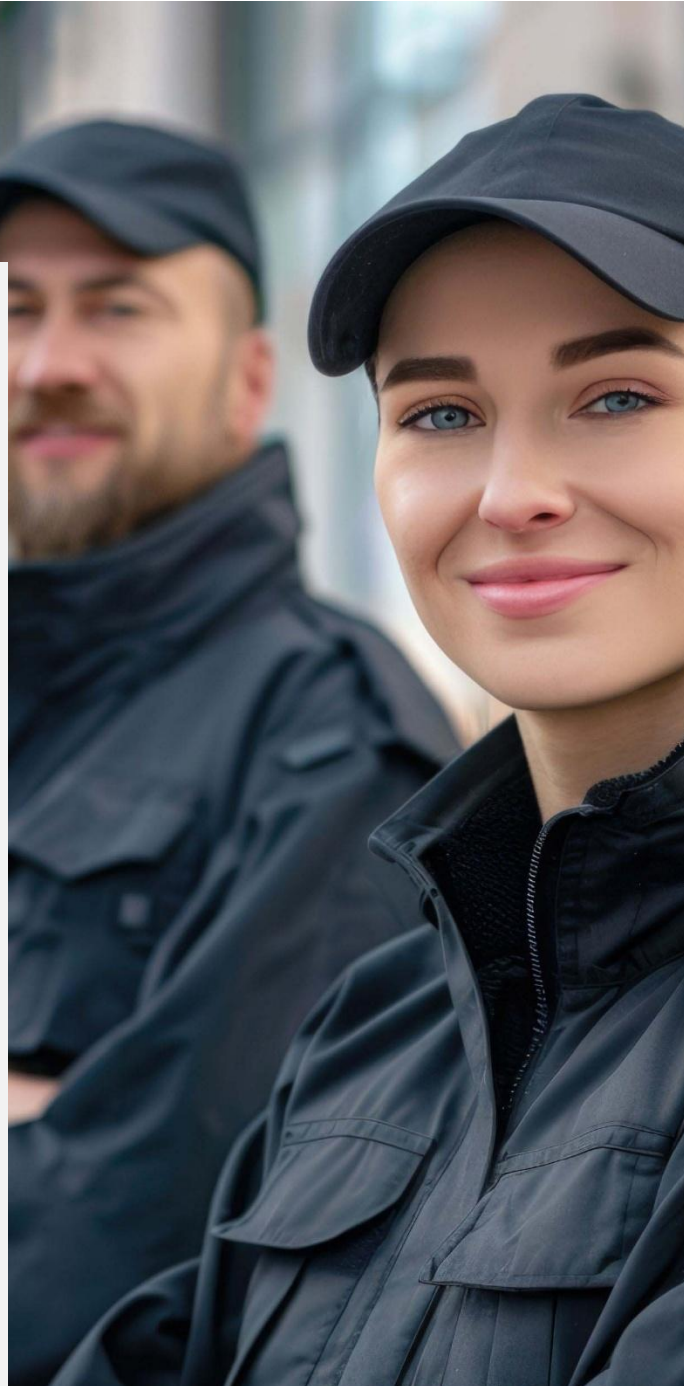


Rapport annuel 2025 de la Commission paritaire de Sécurité

2025



Commission paritaire

Association

En 2025, la CoPa Sécurité (comité) était composée comme suit :

Association des entreprises suisses de services de sécurité (AESS)	Dr. Herbert Höck, coprésident
	Maître Matthias Fluri, membre
	Ernesto Zimmermann, membre
	Eric Ruffet, membre
	Jean Schacht, membre
Représentants des employés:	René Leuenberger, membre suppléant
	Igor Zoric, coprésident, Unia
	Mauro Moretto, membre, Unia
	Daniele Hunziker, membre, Unia
	Julien Mayor, membre, Unia
	Susanna Sabbadini, membre, Syna

L'assemblée de l'association s'est concentrée sur le thème des finances et en particulier l'approbation des comptes annuels 2024.

CCT

Au cours de l'exercice 2025, de nouvelles augmentations des salaires minimaux réglementés à l'annexe 1 de la CCT sont entrées en vigueur. Les modifications ont été déclarées de force obligatoire générale (DFOG).

Organe de révision

La société BDO AG, de Zurich, a agi en qualité d'organe de révision pour l'année 2025. Une révision limitée des comptes annuels au sens de l'article 69b CC en relation avec les articles 727 ss CO a été effectuée.

Secrétariat

Au cours de l'exercice 2025, l'accent a été mis, outre les tâches ordinaires d'exécution (contrôles généraux et renseignements juridiques, des prestations qui ont continué d'être largement utilisées dans toutes les langues), sur la déclaration de force obligatoire générale simplifiée. Concrètement, les contrôles se sont focalisés sur les petites entreprises affiliées volontairement à la CCT. Les contrôles ont été effectués par le secrétariat lui-même et ont constitué, avec quelques autres cas d'abus, la base d'un rapport à l'attention du SECO. Des explications plus détaillées sont présentées au paragraphe DFOG simplifiée.

Communication

Le site Internet remanié fin 2022 (voir www.pako-sicherheit.ch/fr) s'est bien établi. Il s'adresse avant tout aux salarié(e)s et aux employeurs de la branche, mais aussi aux différentes parties prenantes ainsi qu'aux médias. Il contient de nombreuses informations utiles, telles que le commentaire CCT, les directives pour l'établissement d'une attestation CCT ou des modèles. Le site est mis à jour régulièrement.

Vous pouvez vous rendre au bureau de la PaKo Sécurité comme suit :



043 366 66 90



info@pako-sicherheit.ch



www.pako-sicherheit.ch



Exécution

2025

SECURITY

Exécution

Au cours de l'exercice sous revue, 48 nouveaux contrôles de la comptabilité salariale ont été lancés. Il convient de souligner l'intensification massive des travaux et des contrôles au cours du 1^{er} semestre dans le cadre de la simplification visée de la DFOG. Dans ce contexte, de nombreux contrôles simplifiés ont été effectués auprès de petites entreprises affiliées volontairement à la CCT. Le projet de création d'un outil de contrôle numérique pour l'uniformisation des rapports de contrôle s'est poursuivi et a été transmis aux contrôleuses et contrôleurs pour la phase de test opérationnelle. Par la suite, divers défis techniques sont apparus, qui ont été traités au fur et à mesure. Une fois ces obstacles levés, la mise en service définitive suivra en 2026, d'abord en allemand, puis en français et en italien. Comme l'année précédente, l'évaluation des chiffres de contrôle se fait à partir de la statistique à remettre chaque année au SECO, qui est basée sur la date de la décision et non sur celle du contrôle.

Contrôles auprès des employeurs suisses

Les résultats de 2025 peuvent être résumés comme suit :

Total des entreprises contrôlées avec clôture de cas	66	100%
Total des entreprises sans divergences	3	4.5%
Total des entreprises avec écarts de salaire	55	83.3%
Total des entreprises avec conditions de travail divergentes	59	89.4%
Total des sanctions (peine conventionnelle / frais de procédure de contrôle)	54	81.8%

Les entreprises suisses contrôlées peuvent être réparties comme suit:

Par langue

Suisse alémanique	38
Suisse romande	14
Suisse italophone	14

Selon l'appartenance à l'AESS

Membres de l'AESS	25
Non-membres de l'AESS	41

Les chiffres susmentionnés incluent les procédures achevées conformément aux directives du SECO.

Évaluation en fonction des écarts pécuniaires

Le total des manquements pécuniaires, sur la base des rapports relatifs aux contrôles susmentionnés, s'élève à CHF 478'123.78. Après les valeurs comparativement plus basses des deux années précédentes (effets statistiques exceptionnels dans le cadre de la réduction des affaires en suspens), ce chiffre est plus élevé que l'année précédente. Cela est notamment dû aux contrôles spéciaux supplémentaires des petites entreprises.

Le taux d'infractions reste considérable.

La présentation prévue à l'article 7 de la «Directive sur les frais de contrôle et de procédure ainsi que de la peine conventionnelle» se présente comme suit :

Écart en % par rapport à la masse salariale	Nombre d'entreprises*
Jusqu'à 0,5 % (pas d'infraction)	7
De 0.5% à 2%	7
De 2% à 4%	6
De 4% à 6%	1
De 6% à 8%	4
De 8% à 10%	1
Plus de 10%	12

*Les contrôles d'exploitation simplifiés ne permettent pas de déterminer le taux des infractions pécuniaires.

Évaluation en fonction des dérogations à la CCT

Des dérogations à la CCT ont notamment été constatées dans les domaines suivants:

Infraction à:	Article
Catégories d'engagement	Art. 8
Salaires	Art. 16
Indemnisation des débours	Art. 18
Formation de base	Art. 10
Durée du travail	Art. 12
Vacances	Art. 20

Résultats des contrôles Entreprises de détachement étrangères / indépendants

Au total, cinq entreprises de ce secteur ont été contrôlées : quatre entreprises de détachement et un indépendant. Ce dernier a enfreint l'obligation légale de renseigner et a donc été signalé aux autorités cantonales compétentes.

La durée moyenne de contrôle d'un détachement est d'environ onze mois.

Contrôles sur place

En 2025, l'organe de contrôle de la CoPa a effectué les contrôles sur place suivants :

Date	Événement
01.02.2025	Gladiator Night, Dietikon
25./26.2.2025	Schützenmatte, Berne
21.04.2025	Polymanga, Lausanne
09.05.2025	Festival Balélec, Lausanne
30.05.2025	Open Air Hallau, Hallau
30.05.2025	Open Air Bischofszell, Bischofszell
11.06.2025	Greenfield Festival, Frauenfell
20.06.2025	Open Ari Sound of Glarus, Glaris
09.08.2025	Streetparade, Zurich
04.09.2025	Bad Bonn Kilbi, Düringen
17.11.2025	Comedy Show Felix Lobrecht, Berne

Unità di Controllo Ticino (unité de contrôle Tessin)

Afin de renforcer la surveillance du marché du travail, une convention de subvention a été conclue avec le canton du Tessin, qui a également été reconduite en 2025. En 2025, l'inspectrice désignée par la CoPa Sécurité a interrogé 129 employé(e)s sur le terrain. Au cours de l'exercice sous revue, deux nouveaux contrôles de la comptabilité salariale ont été mandatés.



**Formations
continues**

2025

Formations continues

Au cours de l'exercice sous revue, les cours de la CoPa, organisés en coopération avec Unia et le secrétariat de la CoPa Sécurité, ainsi que les cours de base I et II pour les membres de la commission d'entreprise et les délégué(e)s du personnel, ont de nouveau été proposés. Le cours I de la CoPa, consacré aux principales dispositions de la CCT et à la participation au sein de l'entreprise dans le cadre de la loi sur la participation, a eu lieu le 18 mars 2025 à Berne et a remporté un franc succès avec 35 participant(e)s. Le cours II de la CoPa, consacré à la loi sur le travail, aux ordonnances et aux particularités de la branche de la sécurité privée, a dû être reporté du 18 décembre 2025 au 15 janvier 2026 et a également été très bien accueilli avec 27 participant(e)s. Il est réjouissant de constater que le vif intérêt suscité par les cours s'est globalement maintenu. Enfin, l'écho des participant(e)s aux deux cours a été très positif.

DFOG simplifiée

2025



Branche cible

La commission tripartite de la Confédération (CT fédérale) a de nouveau déclaré que le secteur de la surveillance et de la sécurité constituait un secteur prioritaire pour l'année 2025, une décision motivée par les taux élevés d'infractions aux dispositions impératives sur les salaires constatés par le passé dans les grandes entreprises du secteur de la sécurité. Durant l'exercice sous revue, les petites entreprises du secteur de la sécurité n'ont toujours pas été considérées comme une branche prioritaire. Néanmoins, la CT fédérale a conclu en cours d'année que ce serait le cas à partir de 2026. Les travaux intensifs de contrôle et de reporting menés par les partenaires sociaux et le secrétariat au cours de l'exercice sous revue ont contribué à établir des constatations de base. Ce point est abordé plus en détail dans le chapitre suivant.

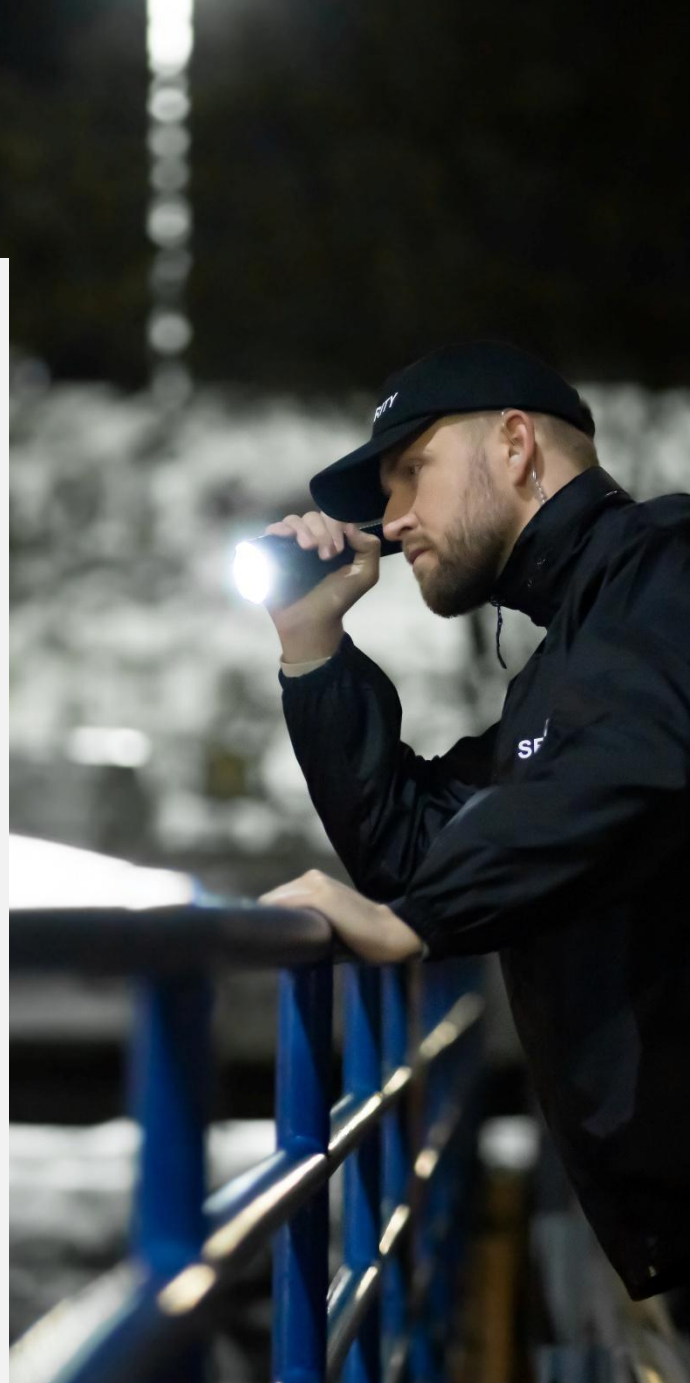
DFOG simplifiée

Dans le cadre de son activité, la CoPa constate régulièrement et de manière inchangée qu'il existe des entreprises qui emploient au maximum neuf personnes au cours d'une année ou qui créent une entreprise supplémentaire de cette taille afin de ne pas tomber sous le coup de la CCT, tout en acceptant des mandats. D'autres, quant à elles, réduisent le nombre d'employé(e)s en dessous de dix peu après un contrôle. Les cas d'emplois à temps partiel dans différentes entreprises dépendant du même bénéficiaire légal sont également frappants, de même que le recours à du personnel intérimaire. Même si la responsabilité des contrôles pour les entreprises de moins de dix employé(e)s incombe à la CT fédérale, la CoPa Sécurité recueille des informations sur le contournement de la CCT dans les petites entreprises qui n'ont été soumises à la CCT Sécurité que brièvement. Sur la base des connaissances ainsi recueillies, les partenaires sociaux et le secrétariat ont rédigé au printemps 2025 un rapport détaillé sur la situation de la branche et plus particulièrement des petites entreprises du secteur de la sécurité. La nécessité d'une DFOG simplifiée pour les petites entreprises du secteur de la sécurité a été démontrée à l'aide d'une documentation complète des résultats de contrôle ainsi que de

différents mécanismes d'abus et de contournement. En août, les résultats de la CT fédérale ont pu être présentés et expliqués personnellement à Berne. À l'automne, la CT fédérale a chargé plusieurs CT cantonales de contrôler chacune un certain nombre de petites entreprises du secteur de la sécurité, tout en recommandant de déléguer ces contrôles à la CoPa. Deux cantons (BE et VD) y ont donné suite et ont délégué les contrôles qui leur incombait. Les contrôles confiés à la CoPa ont été effectués dans les délais, à la mi-mars 2026, et leurs résultats présentés aux services concernés. Les partenaires sociaux sont convaincus que les résultats présentés dans leur propre rapport justifient déjà les conditions légales de la DFOG simplifiée et attendent maintenant avec impatience la suite des examens. L'objectif reste une introduction aussi rapide que possible de la DFOG simplifiée.

Perspectives

2026



Perspectives

Pour l'année 2026, la CoPa Sécurité a planifié environ 50 contrôles d'assujettissement et de comptabilité salariale. À cela s'ajoutent de nombreux contrôles sur le terrain, les contrôles d'exploitation simplifiés qui en résultent ainsi que les contrôles simplifiés facultatifs pour l'obtention d'une attestation CCT. À cet égard, l'attention continue d'être portée sur les mécanismes d'abus dans la zone limite des petites entreprises du secteur de la sécurité ainsi que sur d'autres mécanismes de contournement tels que les intérimaires. Le conseil juridique sur les questions relatives à la CCT est proposé comme une prestation de service et doit avoir un effet préventif sur les conflits ou les violations de la CCT.



SECURITY